
Partie 3 - Déclaration de l'ingénieur forestier

J'atteste, par les présentes, que:

- chacune des dépenses de mise en valeur déclarée dans ce rapport a été réalisée de façon à avoir une incidence soit sur l'implantation, le maintien ou l'amélioration d'un peuplement forestier, et à atteindre l'objectif fixé au Règlement sur le remboursement des taxes foncières;
- je n'ai pas constaté de manquement à la réglementation municipale;
- je suis membre en règle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Nom: _____ N° de permis: _____

Signature: _____ Date: _____

Partie 4 - Déclaration du producteur forestier

J'atteste, par les présentes, que:

- toutes les informations inscrites dans mon certificat de producteur forestier valide sont à jour;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport ont été réalisées sur une superficie à vocation forestière enregistrée et dotée d'un plan d'aménagement forestier en vigueur;
- la réglementation municipale a été respectée;
- ces dépenses n'ont jamais été déclarées aux fins du remboursement des taxes foncières;
- les travaux réalisés avec l'aide financière d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées sont déclarés à l'ingénieur forestier;
- aucun de ces travaux n'a fait l'objet du financement visé à l'article 73.1 de la Loi sur les forêts.

De plus, j'accepte de fournir les pièces justificatives que le ministre du Revenu ou le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pourrait requérir.

Date: _____

Signature: _____

Requérant ou représentant autorisé